

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1326/SG/FIN autorisant la prise en charge des frais de passage d'un stagiaire de l'Etat

n° 69-1326/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
5 septembre 1969

Numéro JO
n° 19 du 25/09/1969

Date du numéro
25 septembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage Djibouti-Paris en classe touriste sera délivré à M. Moussa Roblé, câmeraman à l'ORT.F. qui, bénéficiaire d'une bourse de l'Etat, doit se trouver à Paris le 8 septembre 1969. Cette dépense sera supportée par le budget du Service local,

chapitre 22, article où 8 4, exercice 1969.